

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 14/11/2023**

-Actes communicables-

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic Gabrel, Président.

Membres présents : Ludovic Gabrel, Président ; Annick Braud, Elue ; Patricia Palus, Elue ; Alain Barbier Elu ; Jean Delabroye, Nommé ; Marie France Deleu, Nommée ; Annie Babaut, Nommée ; Michel Bocquillon, Nommé ; Jean Claude Laignel, Nommé ;

Pouvoirs :

Membres excusés : Grégory Maufroy, Elu ; Alain Babaut, Elu ; Virginie Rousselle, élue ; Céline Leclerc, Nommée ;

1. Appel des Membres du Conseil d'Administration

2. Désignation du secrétaire de séance

Virginie QUAILLET

3. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil d'Administration

Adopté à l'unanimité par les membres présents au dernier Conseil d'Administration du CCAS

4. Communications

a. Aides alimentaires et financières

La commission permanente (+ M. Bocquillon) s'est réunie le 13/11 pour étudier 24 dossiers

Nombre de bénéficiaires au 10/10/2023		36
Dépannages (non comptabilisés)	Aide ponctuelle	
	Reportée – sans suite	
Nouvelle demande	Accordée	1
	Refusée	2
Révision	Renouvelée	15
	Sortie	6
Nombre de bénéficiaires au 13/11/2023		31

Les dossiers à caractère confidentiel sont consultables au CCAS dans le cadre strictement défini dans le Règlement Intérieur.

b. Dossiers d'aide sociale

1 dossier de demande d'aide sociale pour l'hébergement d'une personne âgée.

5. Délibérations

a. 23 D 22 Convention ANDES – FAAD

Le Fonds pour l'Aide Alimentaire Durable (FAAD) a été mis en place par l'Etat en 2023 et pour au moins **3 années consécutives**. Cette nouvelle subvention a pour objectif de "garantir aux personnes en situation de précarité un accès à une alimentation plus saine, durable et qualitative". **Le volet national du fonds concerne l'approvisionnement en produits durables** : sont concernés les produits pas ou peu transformés, répondant à certains critères de qualité. **ANDES, en tant que tête de réseau, perçoit une partie de ce fonds, et a conçu un programme d'actions "Cultivons le bien manger" pour accompagner l'évolution de l'aide alimentaire apportée par les épiceries adhérentes.**

Le Président propose à l'assemblée :

La lecture de la convention annexée à la présente délibération,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'autoriser le Président du CCAS à signer la convention entre le CCAS de Corbie et ANDES, groupe Solidarité Alimentaire France, pour percevoir la recette supplémentaire relative au FAAD.

Adopté à l'unanimité.

b) 23 D 23 Décision Modificative N°1

Le Conseil d'Administration du CCAS,

VU l'Article 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles mentionnant que les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif 2023 du CCAS adopté le 13 avril 2023,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des mouvements de crédits,

Sur le rapport de Monsieur GABREL, et sur sa proposition ;

L'article 6232 au chapitre 011 contient une prévision de 1000€ pour des ateliers seniors qui se sont avérés gratuits, ce qui permet de dégager cette somme pour le chapitre 012 qui a été sous-évalué lors du vote du BP.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la Décision Modificative n°1 et détaillés dans le tableau ci-après :

Section de fonctionnement			
Dépenses			
	BP 2023	DM n°1	BP 2023 n°2
Chap 011	69 285 €	-1000€	68 285 €
Chap 012	89 000 €	+1000€	90 000€
Chap 65	2 200 €	-	-
<i>Sous-total</i>	<i>160 485 €</i>	<i>-</i>	<i>160 485€</i>
<i>TOTAL section</i>	<i>163 072€</i>	<i>-</i>	<i>163 072€</i>

Adopté à l'unanimité.



Centre Communal d'Action Sociale

6. Divers

a. Colis de Noël

Madame Braud sollicite les administrateurs pour venir accueillir les aînés lors de la remise des colis de Noël le 13 décembre prochain dans les quartiers. Les créneaux horaires sont pris et seront complétés par les adjoints puis par les conseillers municipaux.

b. Divers

2 bénéficiaires des aides facultatives sont en contrat chez synapse à Corbie, Monsieur le Président souhaite rencontrer les responsables pour se présenter mais aussi pour connaître leurs besoins en termes de personnel et savoir si nous pouvons gagner à travailler ensemble.

c. Prochaines dates

24 et 25/11/2023 collecte Banque Alimentaire pour l'épicerie solidaire. Si des administrateurs souhaitent épauler les équipes de bénéficiaires, c'est possible. M. Laignel, Delabroye et Mme Braud se portent candidats.

13/12/2023 : Distribution des colis de Noël

23/03/2024 : Repas des Aînés- Thème : J.O. à PARIS,
Solliciter des devis pour l'animation

Le prochain Conseil d'Administration est planifié à 18 heures le :

Mardi 12 décembre 2023 à 18h00

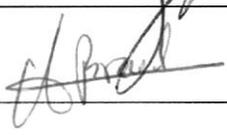
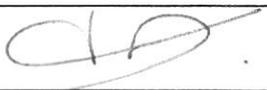
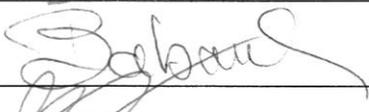
Salle des Délibérations et des Mariages à l'Hôtel de Ville

(Date susceptible de modification selon les nécessités de service)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15 heures



Centre Communal d'Action Sociale

Emargement des Membres présents en séance du 14/11/2023	
Ludovic GABREL, Président,	
Annick Braud, Vice-Présidente,	
Patricia Palus, Elue	
Virginie Rousselle, Elue	(-)
Grégory Maufroy, Elu	(-)
Alain Barbier, Elu	
Alain Babaut, Elu	(-)
Céline Leclerc, Nommée	(-)
Jean Delabroye, Nommé	
Annie Babaut, Nommée	
Michel Bocquillon, Nommé	
Jean Claude Laignel, Nommé	
Marie France Deleu, Nommée	